



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES FETES ET DE LA TAUROMACHIE : CREATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal.

Il apparaît nécessaire de créer une Commission Extra Municipale chargée de participer à la préparation et au déroulement des opérations relatives aux fêtes et manifestations organisées par la Ville de Dax.

En effet, cette commission peut comprendre des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants d'associations locales.

La commission sera présidée par une personnalité désignée par arrêté de Monsieur le Maire.

Les membres qui composeront la dite commission seront également nommés par arrêté de Monsieur le Maire.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE celles de Pascal DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à Eric DARRIERE, et 1 ABSTENTION celle de Christophe BARDIN,

CREE une commission extra municipale chargée d'examiner les questions relatives aux fêtes et à la tauromachie, pour la durée du mandat,

FIXE à 3 le nombre de collèges chargés de l'étude des questions spécifiques liées à la bonne organisation des fêtes et des activités qui en découlent, dénommés comme suit :

- 1er collège : Tauromachie
- 2ème collège : Course landaise
- 3ème collège : Fêtes populaires

FIXE à 3 le nombre minimum de membres de chaque collège et à 35 le nombre maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer les membres de ces collèges par voie d'arrêté et à désigner, si nécessaire, un vice-président pour chaque collège,

APPROUVE le remboursement des frais engagés par les membres de la commission extra municipale des fêtes et de la tauromachie, lors de leurs déplacements sur le territoire national ou à l'étranger, sur la base du forfait kilométrique applicable aux fonctionnaires territoriaux dans les cas d'utilisation de véhicules personnels ou sur présentation de justificatifs dans les cas de location de véhicules ou de transports aériens ou ferroviaires,

APPROUVE le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et des autres frais éventuellement engagés (téléphoniques ou autres) par les membres de ladite commission, sur présentation de justificatifs,

APPROUVE dans ces deux cas, le remboursement de ces frais dans les mêmes conditions, aux agents municipaux, membres de la commission extra municipale qui exercent des missions d'organisation des fêtes et de la tauromachie, en dehors de leur période d'activité professionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,



Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».